

VU le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

VU la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ;

VU le décret n°2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;

VU le décret n°2026-108 du 19 février 2026 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 au titre de la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ;

VU le décret n°2025-723 du 30 juillet 2025 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 13 juillet 2023 nommant Madame Sophie BROCAS préfète de région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

VU le décret n°2026-108 du 19 février 2026 pris en application de l'article 44 de la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi n°2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ;

VU l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label «Centre d'art contemporain d'intérêt national» ;

VU l'arrêté ministériel du 14 novembre 2022, portant nomination de Madame Christine DIACON en qualité de directrice régionale des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire à compter du 1^{er} décembre 2022 ;

VU l'arrêté préfectoral n°25-146 du 07 juillet 2025, publié au RAA le 11 juillet 2025, portant délégation de signature à Madame Christine DIACON, directrice régionale des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire ;

VU la circulaire n°5811/SG du 29 septembre 2015 de Monsieur le Premier Ministre relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

VU la circulaire du 8 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences ;

VU la décision du 07 avril 2026, publiée au RAA n° R24-2026-04-07-00002, le 09 avril 2026, portant subdélégation de signature de Madame Christine DIACON, directrice régionale des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire ;

VU le guide d'orientation et d'inspiration pour la transition écologique de la culture publié par le ministère de la Culture ;

VU la stratégie « Mieux produire, Mieux diffuser » de la direction générale de la création artistique ;

VU le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) du ministère de la Culture dans le spectacle vivant présenté le 25 novembre 2021 et dans les arts visuels le 14 février 2022 ;

**CONVENTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
ACCORDÉE POUR LA RÉSIDENCE VERTE**

ENTRE

BALGIU Alex
16 rue des Rogeries 77250 MORET-SUR-LOING
517 597 936 00023
Tél : 06 15 35 15 93
E-mail : alex.balgiu@gmail.com

Ci-après dénommé « ARTISTE »

Et

BLANC Nathalie

Adresse

Numéro de SIRET :

Informations relatives au professionnel de la transition écologique

Ci-après dénommé « PROFESSIONNEL DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE »

Et

La commune d'Amilly, représentée par le maire, Monsieur Tom Collen-Renaux, dûment habilité par une délibération du conseil municipal de la ville d'Amilly n° XXXX en date du XXXXX 2026,
Numéro de SIRET : 21450004300010
Tiers : 2100019667

**Pour le centre d'art contemporain d'intérêt national Les Tanneries,
situé 234, rue des Ponts, 45200 Amilly,
Et dirigé par Monsieur Éric Degoutte,**

Ci-après dénommé « LIEU D'ACCUEIL »

Et

**La Direction régionale des affaires culturelles Centre-Val de Loire, représentée par Madame Christine
DIACON, directrice régionale des affaires culturelles
131 rue du Faubourg Bannier, 45000 Orléans,**

Ci-après dénommée « DRAC »

ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIV

CONSIDÉRANT le cahier des charges du 16 juin 2025 du dispositif des résidences vertes ;

CONSIDÉRANT le comité de sélection du 24 mars 2026 ;

Il a été arrêté et convenu ce qui suit, les annexes à la convention ayant une nature contractuelle à part entière et engageant la responsabilité des parties.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre de sa stratégie « Mieux produire, mieux diffuser », la direction générale de la création artistique (DGCA) déploie des actions opérationnelles en faveur de la transformation écologique de la création artistique, parmi lesquelles figure le dispositif des « résidences vertes ».

Les résidences vertes visent à accompagner des artistes professionnels du spectacle vivant ou des arts visuels dans un processus de transformation écologique de leur démarche artistique en lien avec une structure d'accueil et un professionnel de la transition écologique.

Sur le temps de la résidence, l'artiste explore avec ses partenaires une ou plusieurs nouvelles pratiques favorables à la transition écologique. La résidence fait l'objet d'une documentation afin de diffuser ces nouvelles pratiques au sein du secteur de la création artistique.

ARTICLE 2 : DURÉE DE LA CONVENTION

1. Durée de la résidence

La durée de la résidence correspond aux dates de la présente convention. Cette durée d'un an peut-être continue ou discontinue.

Le calendrier de la résidence est présenté en annexe 1.

2. Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, à partir de la date de signature par toutes les parties.

ARTICLE 3 : DESCRIPTION DU PROJET DE RÉSIDENCE ET DE SES PRINCIPAUX OBJECTIFS

La présente convention a pour objet de fixer les modalités et conditions de la résidence intitulée « **Macule Circule** », réunissant les co-porteurs de projet signataires.

Le projet est annexé à la présente convention (annexe 2).

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS DES PARTIES

Les articles 4.2 à 4.5 permettent de préciser les engagements réciproques des signataires en fonction des modalités de travail définies pendant la période d'incubation. Il est important d'être le plus exhaustif possible et de détailler notamment les moyens mis en œuvre ou mis à disposition par chacun des co-porteurs de projet, dont :

- *les conditions d'accueil (hébergement, restauration, transports éventuels) ;*
- *le matériel, les équipements, les achats, etc. ;*
- *les moyens humains.*

4.1. Obligations communes à l'ensemble des co-porteurs

4.1.1. Obligations générales

Les co-porteurs du projet de résidence doivent tenir informé tout au long de la résidence, à l'occasion de points d'étape réguliers, la DRAC d'implantation du projet. Celle-ci se charge de transmettre les informations à la mission Transformation écologique de la DGCA qui les relaie aux partenaires du dispositif (ex : Fondation Carasso, Fondation François Sommer, etc.).

4.1.2. Écoresponsabilité

Compte tenu de l'objet poursuivi et par souci de cohérence, une attention particulière sera portée à l'écoresponsabilité des conditions d'accueil, des modes d'exécution et de documentation de la résidence.

Les transports doivent également être organisés de la manière la plus éco-responsable possible.

4.1.3. Participation aux temps d'échange collectifs

Les co-porteurs s'engagent à participer à des temps d'échanges collectifs organisés par les marraines du dispositif en lien avec le ministère de la Culture et les partenaires du dispositif :

- un temps de rencontre au lancement des résidences (en visioconférence) ;
- un temps de partage pendant les résidences (en visioconférence) ;

- un temps de bilan après la fin des résidences (en présence).

Aucune aide supplémentaire ne sera versée pour la participation à ces temps d'échanges.

4.1.4. Documentation de la résidence

Conformément au cahier des charges du dispositif, la recherche produite pendant la résidence devra être documentée afin de permettre l'essaimage de nouvelles pratiques au sein du secteur de la création artistique. Cette documentation, produite sous la responsabilité de l'ARTISTE, devra contenir au minimum :

- un carnet de bord retraçant les différentes étapes de la résidence (point de départ, difficultés, rencontres, etc.) ;
- une analyse rétrospective sur la transformation des pratiques et de la démarche artistiques que la résidence a rendu possible et sur ce qui n'a pas pu être réalisé.

Cette documentation devra être publiée en ligne par les co-porteurs dans un délai de trois mois après l'issue de la résidence et communiquée au ministère de la Culture à residences.vertess@culture.gouv.fr

À cela peut s'ajouter un livrable présentant les résultats de la recherche selon un format libre (par exemple : ouvrage, guide, spectacle, œuvre plastique, vidéo, etc.).

4.1.5. Restitution de la résidence

Les co-porteurs du projet de résidence s'engagent à réaliser, sous une forme libre, une restitution de la résidence sur le territoire où celle-ci sera mise en œuvre.

Le projet annexé à la présente convention (annexe 2) détaille les modalités de cette restitution.

4.1.6. Entretien de fin de résidence

À l'issue du dispositif, l'ARTISTE s'engage à participer à un entretien conduit par les marraines et ayant vocation à effectuer un bilan personnalisé de la résidence. Les co-porteurs sont invités à participer à cet entretien, dans la mesure du possible.

4.2. Engagements de l'ARTISTE

L'ARTISTE s'engage à :

- Concevoir et mettre en œuvre le projet de résidence « Macule Circule » dans le respect des objectifs définis par la présente convention et ses annexes ;
- Développer une démarche de recherche, de création et d'expérimentation artistique intégrant les enjeux de transition écologique liés aux pratiques éditoriales et graphiques ;

- Participer activement aux temps de travail, de concertation et d'échange avec le lieu d'accueil, le professionnel de la transition écologique et les partenaires associés au projet ;
- Animer des ateliers, rencontres, temps de transmission et actions de médiation à destination des publics du territoire ;
- Favoriser les coopérations avec les structures partenaires, notamment les imprimeries, établissements scolaires, structures culturelles, sociales, médico-sociales et associatives impliquées dans le projet ;
- Produire les éléments de documentation prévus dans le cadre du dispositif des résidences vertes, incluant notamment un journal de recherche, des contenus de restitution et une analyse rétrospective de la transformation des pratiques artistiques engagées ;
- Veiller, dans la conduite du projet, à privilégier des modes de production, de déplacement, de fabrication et de diffusion compatibles avec les principes d'écoresponsabilité portés par le dispositif ;
- Participer aux temps collectifs organisés dans le cadre national des résidences vertes ainsi qu'aux temps de restitution publique prévus au cours et à l'issue de la résidence.

4.3. Engagements du LIEU D'ACCUEIL

Le Centre d'art contemporain Les Tanneries mène un travail de proximité et d'engagement artistique au quotidien, auprès du public : une présence vivante en dialogue constant avec les structures locales (écoles, EHPAD, associations...) qui est indispensable à tout projet de transformation artistique sociale et écologique ambitieuse. Dans la perspective du projet Macule Circule ce lieu d'accueil sera à la fois une plateforme de réflexion et d'expérimentation artistique collective, un trait d'union entre les acteurs et actrices prenant part au projet et une antenne d'émission des formes et des idées développées tout au long du processus de recherche. Les Tanneries pourront ainsi mettre à disposition tout au long du parcours :

- un atelier d'impression et d'estampe pouvant accueillir du public, équipé notamment d'un duplicopieur risographe et d'outils de façonnage et de reliure ;
- des capacités de logement pour les personnes invitées à l'occasion des ateliers, temps d'activation et d'échange publics ;
- un travail de mise en liaison et de facilitation avec les structures locales et personnalités impliquées dans le projet ;
- des temps et des espaces dédiés aux formats d'activation et de restitution, par exemple dans l'organisation d'événements et de mise à disposition d'environnements pour accueillir tables rondes, performances et lectures ;
- un accompagnement artistique, technique, administratif et pédagogique.

4.4. Engagements du PROFESSIONNEL DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Le professionnel de la transition écologique s'engage à :

- Accompagner l'artiste et le lieu d'accueil dans la réflexion et la mise en œuvre des enjeux de transition écologique liés au projet de résidence ;
- Apporter son expertise scientifique, théorique et méthodologique sur les questions environnementales, écologiques et socio-culturelles traversant le projet « Macule Circule » ;
- Participer aux temps de travail, d'échange, d'analyse et de restitution organisés dans le cadre de la résidence ;
- Contribuer à l'élaboration d'une réflexion critique sur les pratiques de réemploi, les modes de production artistique et les dynamiques territoriales développées par le projet ;
- Participer, selon les besoins du projet, à certaines actions de médiation, rencontres publiques, ateliers ou formats de transmission proposés aux publics et partenaires ;
- Contribuer à la documentation de la résidence et aux productions éditoriales ou analytiques qui en découleront ;
- Favoriser la diffusion et le partage des connaissances, expériences et ressources produites dans le cadre de la résidence, dans une logique d'essaimage des pratiques écologiques au sein du secteur culturel ;
- Veiller, en lien avec les autres co-porteurs du projet, à la cohérence écoresponsable des modalités de mise en œuvre de la résidence.

ARTICLE 5 : MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA RÉSIDENCE

Conformément à la circulaire ministérielle du 08 juin 2016 relative au « soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences », les co-porteurs du projet s'engagent à élaborer conjointement en fin de résidence un bilan partagé relatif au déroulement de la résidence : le carnet de bord et l'analyse rétrospective demandés comme documentation (cf. article 4.1.4.) valent pour un bilan qualitatif auquel il convient d'ajouter un bilan financier détaillé de l'action spécifique, précisant notamment les postes de rémunération de l'ARTISTE.

ARTICLE 6 : MODALITÉS FINANCIÈRES

6.1. Montant de la subvention

La contribution de la DRAC est une aide au fonctionnement et prend la forme d'une subvention. La DRAC contribue financièrement pour un montant de 20 000 € (vingt mille euros), équivalent à 65 % du montant total du projet décrit en annexe, pour la durée de la subvention.

6.2. Modalités de versement de la subvention

La DRAC verse 20 000 € (vingt mille euros), au titre de l'année 2026 en un versement unique à la signature de la présente convention. Le lieu d'accueil contractualisera avec l'artiste pour le reversement de la somme perçue.

La subvention est imputée sur les crédits de l'exercice : 2026 – Programme 131 - Action : 02 - Sous-action : 06 - Titre : 6 - Fonctionnement - Catégorie : 63 - Activité : 013100050403

La contribution financière sera créditée au compte du bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

Le versement est effectué au compte ouvert au nom de la Ville d'Amilly :

RIB : 30001 00541 C4550000000 60

N° IBAN : FR34 3000 1005 41C4 5500 0000 060

BIC BDFEFRPPCCT

L'ordonnateur secondaire de la dépense est la DRAC Centre-Val de Loire.

Le comptable assignataire est la directrice régionale des finances publiques de Centre-Val de Loire.

ARTICLE 7 : CESSION DE DROITS

Les co-porteurs autorisent le ministère de la Culture, aux fins de conservation, d'archivage et de consultation, à reproduire ou à faire reproduire à ses frais tout ou partie de la documentation transmise dans le cadre de la résidence verte, selon tout procédé technique actuel ou à venir, tel que notamment l'impression, la photocopie, la mise en mémoire informatique, le téléchargement, la numérisation, et sur tout support actuel ou à venir qu'il s'agisse d'un support papier, magnétique, optique, électronique, informatique, analogique ou numérique.

Cette cession de droits permet de faire connaître les résidences vertes et d'assurer l'essaimage des pratiques de transformation écologique dans le secteur de la création.

ARTICLE 8 : CONTRÔLE A POSTERIORI

À l'issue de la résidence et sous un délai de trois mois, les co-porteurs communiquent à la DRAC les éléments suivants :

- la documentation demandée, regroupant le carnet de bord, le livrable et le retour rétrospectif sur la transformation des pratiques et de la démarche artistique (cf. article 4.1.4) ;
- un compte-rendu financier faisant apparaître les dépenses et les recettes, ainsi que les éventuelles contributions volontaires (cf. article 5).

ARTICLE 9 : COMMUNICATION

Sur tous les supports de communication relatifs à la résidence doit figurer le logo du ministère de la Culture, accompagné de la mention suivante : « avec le soutien de la Fondation Daniel et Nina Carasso, du programme de recherche industries culturelles et créatives (PEPR ICCARE), de l'Office français de la biodiversité (OFB) et de la Fondation François Sommer ».

Cette obligation s'applique également dans le cadre de restitutions de la résidence ainsi qu'à toute création qui en résulterait a posteriori.

ARTICLE 10 - SANCTIONS

10.1 En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard dans l'exécution de la convention par le bénéficiaire, sans l'accord écrit de la DRAC, celle-ci peut ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

10.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte-rendu financier mentionné à l'article 8 peut entraîner la suppression de l'aide.

10.3 la DRAC informe le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

ARTICLE 11 : RÉILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, sans préjudice de tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 12 : RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

ARTICLE 13 : ANNEXES

Les annexes à la présente convention ont une nature contractuelle et sont en conséquence signées par les parties.

ARTICLE 14 : AVENANT

Toute modification se fera par avenant après l'accord de l'ensemble des parties.

Fait à Orléans, le

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

Signatures

L'artiste,

**Le professionnel de la
transition écologique,**

Le lieu d'accueil, de diffusion/production,

La DRAC Centre-Val de Loire,

ANNEXE 1 : CALENDRIER DE LA RESIDENCE

Chapitre 1: Récolte (avril à juin 2026)

La résidence débute par la collecte des macules et de feuilles de passe auprès des imprimeries partenaires. Ce moment d'inventaire et d'observation permet d'identifier la matière disponible, d'en explorer la diversité et de sélectionner les supports les plus riches pour l'expérimentation. La récolte est accompagnée par un échange constant avec Nathalie Blanc, la professionnelle de la transition écologique, pour évoquer les enjeux esthétiques, écologiques et politiques de cette démarche. La réflexion est également portée en tandem avec les professionnels de l'imprimerie, avec qui nous mèneront des échanges sur leur métier et l'évolution de celle-ci. Une première strate d'expérimentations sera conduite avec leur expertise et un journal de recherche sera nourri et mis en partage lors d'une séance de restitution estivale.

Chapitre 2: Germination (mi-septembre à mi-décembre 2026)

Les feuilles collectées entrent dans une phase de transformation avancée. Surimpression, essais plastiques et ateliers avec le public et les structures partenaires permettent à la matière de germer: elle se réinvente, se transforme et révèle son potentiel écopoétique et éditorial. Cette étape de germination est catalysée par l'intervention de quatre invité.e.s du champ graphique et artistique contemporain, que j'ai sélectionné pour leur attention particulière à la portée écologique de l'impression offset: Marietta Eugster, Mila Landreau, James Langdon et Olivier Lebrun. Une ramette de feuilles macules sera proposée à chacun.e de ces invité.e.s qui pourront l'approcher avec leur sensibilité et la singularité de leur démarche, aboutissant sur de nouvelles propositions graphiques, des ateliers avec les publics et de nouvelles perspectives d'usage que nous évoquerons avec les structures et imprimeries partenaires. Au terme de ce chapitre, une restitution publique aura lieu aux Tanneries en compagnie de Nathalie Blanc pour porter une analyse critique et permettre une ouverture du champ.

Chapitre 3: Dissémination (janvier à mars 2027)

La phase finale correspond à la mise en commun et à la diffusion des usages réinventés des feuilles. Les actions au centre d'art et dans les structures partenaires permettent de propager les idées et pratiques développées, à la manière d'une plante qui disperse ses graines pour faire naître de nouvelles pousses. Le projet devient alors un vecteur de circulation et d'inspiration pour le public et les partenaires. L'ensemble des matières de recherche et la documentation recueillie servira de point de départ à la réalisation d'un ouvrage éditorial de référence porté à la fois par les contributions des invité.e.s et une proposition textuelle de Nathalie Blanc.

ANNEXE 2 : PROJET DE RESIDENCE

Titre initial du projet (indiqué dans la lettre d'intention) :

Macule Circule

Acteurs de la résidence

Artiste, porteur du projet

NOM et prénom de l'artiste/des artistes : Balgiu Alexandru

Pseudonyme, le cas échéant :

Champ(s) artistique(s) : Art, design graphique, performance

Nom usuel de la structure (compagnie, ensemble, etc.), le cas échéant :

Région d'implantation : Île-de-France

Site internet le cas échéant : www.instagram.com/designingwriting

Présentation succincte de l'artiste et de l'inscription du projet de résidence dans le cadre de son parcours (1500 signes maximum, espaces compris) :

Ma pratique se situe à la croisée de l'édition, de la poésie et de la performance, animée par une énergie de transmission et de création collective. Enseignant depuis 2009 dans plusieurs écoles d'art en France et à l'étranger, j'ai développé un art vivant où l'apprentissage partagé et la participation du public sont déterminantes. Formé en design graphique, je me suis rapidement tourné vers des pratiques où le langage se matérialise, notamment la poésie concrète. J'ai publié une anthologie sur ce sujet avec l'autrice Monica de la Torre, ce qui a nourri mon intérêt pour le champ de l'exposition et m'a conduit à organiser plusieurs événements au Badischer Kunstverein, au MBAL Le Locle et au Palais de Tokyo, parmi d'autres. Depuis quinze ans, je développe une étonnante collection d'ouvrages itinérants, présentés lors de cours, de performances et d'expositions. Cette réflexion sur la bibliothèque vivante et fantastique fut au coeur de ma résidence à la Villa Kujoyama, à Kyoto, en 2021.

Professionnel de la transition écologique co-porteur du projet

NOM et prénom du professionnel : BLANC Nathalie

Fonction : Directrice de recherche au CNRS et directrice du centre des politiques de la Terre

Champ(s) d'activités : Géographie de l'environnement ; esthétique environnementale ; art et écologie

Nom usuel de la structure d'appartenance : LADYSS UMR 7533

Région d'implantation : Paris

Site internet le cas échéant : <https://ejulien.wixsite.com/nathalie-blanc>

Présentation succincte du professionnel de la transition écologique

Nathalie Blanc, directrice de recherche au CNRS, est directrice du Centre des Politiques de la Terre à l'Université Paris Cité. Pionnière de l'écocritique en France, elle a publié et coordonné des programmes de recherche sur la nature en ville, l'esthétique environnementale et les mobilisations environnementales dans un contexte d'urgence écologique. Plus récemment, elle travaille sur l'habitabilité terrestre et les limites planétaires. Elle a publié de nombreux ouvrages tels que « Réparer la Terre par le bas.

Manifeste pour un environnementalisme ordinaire » en 2023 aux éditions Le Bord de l'Eau. Également artiste et commissaire d'exposition, elle explore la fragilité écologique à travers projets, expositions et programmes de recherche-crédation, tels que Soil Fictions (2016), La Table et le Territoire (2017 – 2022) ou encore le projet européen Transformative Territories (2023 – 2026). Son travail, au croisement de la science, de l'action et de l'art, vise à analyser et accompagner les processus de transformation socio-écologique juste en intégrant la diversité des acteurs, des pratiques et des sensibilités.

Lieu d'accueil co-porteur du projet

Nom de la structure : Les Tanneries — Centre d'art contemporain d'intérêt national

Champ(s) d'activités : Arts visuels, art contemporain

Type de structure (*label de la création, musée, bibliothèque, atelier de fabrique artistique, tiers-lieu culturel, parc national, parc naturel régional, conservatoire du littoral, aquarium, recyclerie, déchetterie, établissement d'enseignement supérieur, etc.*) : Centre d'Art d'Intérêt National (CACIN)

Région d'implantation : Centre-Val de Loire

Site internet le cas échéant : www.lestanneries.fr

Présentation succincte du lieu d'accueil (1500 signes maximum, espaces compris) :

Implanté à Amilly dans une ancienne tannerie édifiée en 1947 et réhabilitée par la ville en 2002, le Centre d'art contemporain Les Tanneries ouvre ses portes en 2016 pour offrir un lieu de création et de diffusion tourné vers l'art d'aujourd'hui. Dès lors, le Centre d'art assure des missions de diffusion, de soutien et de sensibilisation à la création contemporaine aux différents échelons territoriaux (du local à l'international). Porté par la Ville d'Amilly, financé par l'État, la Région Centre, le département du Loiret et l'agglomération montargoise, le Centre d'art contemporain participe au développement artistique et culturel de son territoire. Cette dynamique lui a ainsi permis d'obtenir la labellisation Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National en avril 2022, lui reconnaissant toutes les qualités attendues pour la mise en œuvre d'un programme d'actions artistiques et culturelles promouvant l'excellence artistique auprès du public le plus large, en soutenant la création, en accompagnant la production, la diffusion et la transmission des œuvres au plus grand nombre. Lieu de vie attentif au respect des droits culturels de chacun·e, Les Tanneries s'affirment comme un espace privilégié de rencontre et de dialogue entre œuvres, artistes et publics.

Engagé dans les défis de la transition écologique, le Centre d'art déploie des pratiques responsables et durables, intégrant une réflexion environnementale à l'ensemble de ses processus, de la création jusqu'à la diffusion.

Présentation du projet

Situer le projet au sein de votre parcours d'artiste afin d'en démontrer la nécessité (1500 signes maximum, espaces compris) :

Le travail artistique que je mène depuis dix ans est habité par la dimension vivante de l'édition, aux apports déterminants dans la transmission et le partage sensible avec le public. Par cela, je cherche à ce que les expériences produites soient en sympoïèse avec leur milieu, intelligentes et sensibles en terme d'empreinte écologique et de générosité plastique. Depuis 2015, je participe à la vie du lieu d'art DOC, à Paris, où, avec un groupe d'artistes et de designers, nous avons installé une presse offset afin de proposer de nouvelles manières de concevoir, produire et diffuser des publications de façon consciente, politique et poétique. Enseignant en école d'art depuis plusieurs années, mes intentions écosensibles se sont précisées tant sur le plan théorique que pratique, co-façonnées avec la communauté étudiante et enseignante, par un questionnement de nos usages, de nos outils et de nos économies. Cette approche (esth)éthique de création a pris un nouvel élan dans le cadre du projet *Feuilles d'herbe* au centre d'art Crédac en 2021, par le biais d'un partenariat avec la médiathèque d'Ivry-sur-Seine pour investir les ouvrages *desherbés* — partant au pilon pour des raisons de place — et les transformer en livres d'artistes lors d'ateliers de création éditoriale avec le public. Le projet Macule Circule s'inscrit dans cette continuité, avec l'ambition d'inscrire de manière amplifiée et durable l'approche éditoriale circulaire sur le territoire Gâtinais.

Préciser les problématiques écologiques auxquelles la résidence est appelée à répondre (3000 signes maximum, espaces compris) :

La résidence répond à la problématique du gaspillage et de l'empreinte écologique liés à l'usage du papier dans l'industrie graphique et dans nos impressions quotidiennes. Les macules et feuilles de passe — servant à caler l'impression avant tirage — sont habituellement considérées comme des déchets. Elles représentent pourtant un gisement artistique ignoré, alors que le papier représente une part dominante de l'empreinte écologique en impression. Le réemploi des macules détourne ce gaspillage en de nouveaux espaces narratifs et sensibles, animés par la singularité des accidents graphiques et poétiques. Le projet vise aussi à sensibiliser institutions et grand public à d'autres usages du papier, en remplaçant progressivement les ramettes neuves par des supports déjà imprimés. En reliant l'industrie locale de l'impression, les structures culturelles et les usag.èr.e.s, Macule Circule cherche à instaurer à l'échelle du territoire une nouvelle logique circulaire, créative et durable.

Expliciter la visée transformatrice recherchée et ce sur quoi elle porte (les modes de production et/ou de diffusion, les techniques de fabrication des œuvres, les modes d'organisation du travail, le propos des œuvres, les relations des œuvres à l'environnement ou au vivant, ou plusieurs de ces dimensions à la fois) (3000 signes maximum, espaces compris) :

La visée transformatrice du projet repose dans un premier temps sur la revalorisation concrète d'un flux de déchets massifs dans l'industrie graphique: les macules et feuilles de passe. Cette action tangible se veut une impulsion contribuant à la redéfinition de nos modes de production et de diffusion, à la fois dans le champ culturel et institutionnel, et ce de façon artistique. Cette démarche questionne la place du matériau dans la création, mais aussi dans notre quotidien, pour générer des interférences entre l'industrie et l'artisanat, entre l'art et la vie. La transformation recherchée est à la fois pratique — par l'expérimentation de ces nouveaux circuits de revalorisation — mais également théorique, car je souhaite fédérer dans le cadre de Macule Circule des penseur.euse.s, des artistes, des éditeur.ice.s pour intervenir à mes côtés lors d'ateliers et de temps d'échange organisés aux Tanneries, afin de problématiser, élargir et énergiser ensemble le paysage des approches éditoriales circulaires. À ce titre, je perçois ce projet de résidence comme un chemin de transformation à la fois individuel et collectif, étant persuadé que la métamorphose d'un déchet industriel en une ressource sensible crée une passerelle poétique parlante pouvant émerveiller et éveiller de façon concomitante le monde de l'impression, le secteur culturel et les habitant.e.s d'un territoire.

Détailler les modalités de coopération envisagées avec le professionnel de la transition écologique (3000 signes maximum, espaces compris) :

La collaboration avec Nathalie Blanc, professionnelle de la transition écologique, constitue un fil conducteur du projet Macule Circule. Le choix de cette figure s'est imposé pour sa capacité unique à articuler engagement scientifique et pratique artistique, ainsi qu'une sensibilité littéraire et écopoétique qui rejoint directement les ambitions du projet. Sa participation se déploiera de manière à nourrir à la fois la réflexion théorique et l'expérimentation artistique, dans un dialogue continu qui traversera l'ensemble de la résidence.

Tout au long du projet, celle-ci interviendra pour apporter un regard critique et analytique sur les processus de réemploi des macules et feuilles de passe, éclairant les enjeux esthétiques, écologiques et politiques de cette démarche. Elle sera également associée aux ateliers et aux temps de restitution, contribuant à questionner et à enrichir la relation entre le matériau, les publics et les structures partenaires. Sa pratique artistique personnelle pourra ponctuer le projet par des interventions créatives intégrées aux différentes étapes du travail.

Enfin, le projet Macule Circule aboutira sur une proposition éditoriale qui témoignera de la recherche menée pendant cette résidence verte, ouvrage pour lequel Nathalie Blanc sera invitée à contribuer avec une proposition textuelle en guise d'ouverture et en écho aux idées et formes qui auront émergé.

Détailler le rôle et les apports du lieu d'accueil (moyens mis à disposition notamment) (3000 signes maximum, espaces compris) :

Le centre d'art contemporain Les Tanneries mène un formidable travail de proximité et d'engagement artistique au quotidien, auprès du public: une présence vivante en dialogue constant avec les structures locales (écoles, EHPAD, associations...) qui est indispensable à tout projet de transformation artistique sociale et écologique ambitieuse. Dans la perspective du projet Macule Circule ce lieu d'accueil sera à la fois une plateforme de réflexion et d'expérimentation artistique collective, un trait d'union entre les actrices prenant part au projet et une antenne d'émission des formes et des idées développées tout au long du processus de recherche. Les Tanneries pourront ainsi mettre à disposition tout au long du parcours:

- un atelier d'impression et d'estampe pouvant accueillir du public, équipé notamment d'un duplicopieur risographe et d'outils de façonnage et de reliure;
- des capacités de logement pour les personnes invitées à l'occasion des ateliers, temps d'activation et d'échange publics;
- un travail de mise en liaison et de facilitation avec les structures locales et personnalités impliquées dans le projet;
- des temps et des espaces dédiés aux formats d'activation et de restitution, par exemple dans l'organisation d'événements et de mise à disposition d'environnements pour accueillir tables rondes, performances et lectures;
- un contexte d'accueil de situations de partage, de repas et de temps de convivialité;
- une expertise dans le travail d'accompagnement artistique, la médiation et la communication d'un projet de résidence;
- un équipement et un savoir-faire audiovisuel concernant le travail de médiation, de documentation et de diffusion des étapes de la recherche.

Au-delà de ces apports matériels et logistiques, le lien entre Alex Balgiu et les Tanneries s'inscrit dans un principe singulier de compagnonnage, entendu comme une forme dynamique et évolutive de collaboration artistique. Ce compagnonnage relève d'un engagement réciproque qui se construit par actions successives, au fil des projets, des expérimentations et des rencontres avec les publics. Ce dialogue continu, durable et déployé sur un temps long, permet d'articuler la recherche propre de l'artiste avec les approches culturelles et artistiques développées par le Centre d'art en faveur des publics de son territoire : éducation artistique et culturelle, résidence d'auteur, actions hors les murs, projets intergénérationnels et médico-sociaux.

Cette dynamique crée un espace commun où pratiques artistiques, médiation et vie sociale se nourrissent mutuellement. Le compagnonnage, qui se construit au long court, devient un cadre structurant permettant d'ancrer la recherche artistique dans un territoire vivant, tout en contribuant à faire évoluer les outils, les pratiques et les méthodes du Centre d'art.

Ce compagnonnage participe ainsi à la construction d'une relation durable entre artiste, institution et publics, fondée sur la continuité, la transmission et l'expérimentation partagée.

Décrire le processus et le calendrier de travail envisagé (temps de travail communs entre les co-porteurs notamment), sachant que « la durée de la résidence est équivalente à 6 mois minimum, de manière continue ou discontinue sur une période de 6 à 12 mois » (3000 signes maximum, espaces compris) :

Le processus de travail du projet Macule Circule es structuré en trois chapitres:

Chapitre 1: Récolte (avril à juin 2026)

La résidence débute par la collecte des macules et de feuilles de passe auprès des imprimeries partenaires. Ce moment d'inventaire et d'observation permet d'identifier la matière disponible, d'en explorer la diversité et de sélectionner les supports les plus riches pour l'expérimentation. La récolte est accompagnée par un échange constant avec Nathalie Blanc, la professionnelle de la transition écologique, pour évoquer les enjeux esthétiques, écologiques et politiques de cette démarche. La réflexion est également portée en tandem avec les professionnels de l'imprimerie, avec qui nous mèneront des échanges sur leur métier et l'évolution de celle-ci. Une première strate d'expérimentations sera conduite avec leur expertise et un journal de recherche sera nourri et mis en partage lors d'une séance de restitution estivale.

Chapitre 2: Germination (mi-septembre à mi-décembre 2026)

Les feuilles collectées entrent dans une phase de transformation avancée. Surimpression, essais plastiques et ateliers avec le public et les structures partenaires permettent à la matière de germer: elle se réinvente, se transforme et révèle son potentiel écopoétique et éditorial. Cette étape de germination est catalysée par l'intervention de quatre invité.e.s du champ graphique et artistique contemporain, que j'ai sélectionné pour leur attention particulière à la portée écologique de l'impression offset: Marietta Eugster, Mila Landreau, James Langdon et Olivier Lebrun. Une ramette de feuilles macules sera proposée à chacun.e de ces invité.e.s qui pourront l'approcher avec leur sensibilité et la singularité de leur démarche, aboutissant sur de nouvelles propositions graphiques, des ateliers avec les publics et de nouvelles perspectives d'usage que nous évoquerons avec les structures et imprimeries partenaires. Au terme de ce chapitre, une restitution publique aura lieu aux Tanneries en compagnie de Nathalie Blanc pour porter une analyse critique et permettre une ouverture du champ.

Chapitre 3: Dissémination (janvier à mars 2027)

La phase finale correspond à la mise en commun et à la diffusion des usages réinventés des feuilles. Les actions au centre d'art et dans les structures partenaires permettent de propager les idées et pratiques développées, à la manière d'une plante qui disperse ses graines pour faire naître de nouvelles pousses. Le projet devient alors un vecteur de circulation et d'inspiration pour le public et les partenaires. L'ensemble des matières de recherche et la documentation recueillie servira de point de départ à la réalisation d'un ouvrage éditorial de référence porté à la fois par les contributions des invité.e.s et une proposition textuelle de Nathalie Blanc.

Indiquer les liens souhaités avec les acteurs du territoire (*population, publics, collectivités, associations, commerçants, entreprises, etc.*) ainsi que le type de restitution de la résidence envisagé sur ce territoire. (3000 signes maximum, espaces compris) :

Le projet s'appuie sur une mise en réseau des acteurs du territoire autour de la revalorisation du papier. Les imprimeries locales — et en premier lieu les imprimeries Leloup et Maury, partenaires du projet — seront sollicitées pour fournir les macules et feuilles de passe, transformant ainsi un flux de déchets en ressource partagée. Les institutions culturelles, scolaires et municipales pourront expérimenter avec ce matériau dans leurs pratiques quotidiennes (ateliers, supports de communication, actions pédagogiques), avec l'accompagnement du centre d'art. Les Tanneries veilleront à ce titre à développer des prolongements spécifiques coconstruits avec l'artiste autour de sa résidence verte, en direction des publics scolaires (de la maternelle à l'enseignement supérieur) ainsi que des structures du champ de la santé et du médico-social avec lesquelles le Centre d'art travaille régulièrement.

La dimension circulante et légère de ces macules sera un outil précieux pour une vascularisation poétique généreuse, favorisant l'accessibilité et la participation des publics éloignés de l'offre culturelle. Cette démarche collaborative, portée par le centre d'art, vise à instaurer un dialogue durable entre secteur industriel, institutions, habitant.e.s et monde artistique, afin de créer un modèle local reproductible et inspirant. Un temps de restitution collectif avec l'ensemble des structures participantes sera organisé aux Tanneries lors du dernier chapitre de Macule Circule, afin de mettre en commun les expériences et pratiques de chacun.e à partir des macules, proposant ainsi un panorama d'usages diversifiés qui ouvre le champ des possibles.

Préciser la manière dont sera documentée la résidence (*textes, images, vidéos...*). Elle devra pouvoir être facilement mise en ligne (3000 signes maximum, espaces compris) :

La documentation de la résidence se déploiera en trois strates complémentaires. La première prendra la forme d'un journal de recherche et d'expérimentation, sensible et polyphonique, diffusé en formats papier et digital, destiné aux participant.e.s comme à un public élargi. La seconde sera consacrée aux interventions de professionnel.le.s invité.e.s (artistes, designers, éditeurices, imprimeur.euse.s, expert.e.s de la transition écologique) et prendra la forme de captations audiovisuelles, podcasts, entretiens ou publications en ligne. Enfin, une troisième strate visera à produire un travail éditorial d'ambition internationale, permettant d'ouvrir plus largement la réflexion sur les usages durables de

l'impression dans le champ artistique et culturel. Cette triple approche associe restitution sensible, partage de savoirs et diffusion élargie, mettant en lumière le processus de travail et garantissant le rayonnement du projet à la fois au sein du territoire d'accueil et au-delà de celui-ci.

Démontrer que le projet prévoit l'écoresponsabilité des conditions d'accueil (transports compris), des modes d'exécution et de documentation de ces résidences. (3000 signes maximum, espaces compris) :

L'écoresponsabilité est au coeur du projet Macule Circule, à la fois dans l'approche conceptuelle, la méthodologie de travail mise en place et les conditions d'existence du projet. Celle-ci se matérialise notamment par:

- une matière première (papier) intégralement récupérée chez les imprimeries partenaires, à l'échelle locale;
- un principe de transformation du papier (surimpression, façonnage, coupe) pensé en tandem avec les équipes de ces imprimeries partenaires afin de minimiser le nombre de plaques offset nécessaires, voire les réutiliser autant que possible, ainsi que de limiter les transports, même localement;
- des activations artistiques programmées aux Tanneries, dans un souci de proximité avec les publics et dans une géographie vertueuse par rapport aux structures usagères du papier nouvellement transformé;
- des invitations faites à des professionnel.le.s basés majoritairement en Loiret, Île-de-France, pouvant rejoindre les Tanneries en transport en commun, par le biais de la ligne R du Transilien, ainsi qu'un intervenant d'Angleterre qui nous rejoindrait en train;
- des logements pour l'accueil des invités situés sur le site même des Tanneries ou bien à Amilly permettant de réduire les déplacements pour les interventions artistiques;
- un travail de documentation réalisé intégralement avec l'équipement des Tanneries, et pour ce qui est du journal de résidence, il s'agirait d'une production imprimée sur ces mêmes feuilles macules récupérées en imprimerie.

ANNEXE 3 : BUDGET DETAILLE DE LA RESIDENCE

CHARGES		PRODUITS	
ACHAT		ETAT	
Achat matières et fournitures	2 850,00 €	DRAC (Résidence Verte)	20 000,00 €
Hébergement	2 515,00 €		
Location salle	3 640,00 €	COLLECTIVITE	
Location véhicule	360,00 €	Ville d'Amilly	10 697,00 €
Déplacements	260,00 €		
CHARGES DE PERSONNELS			
Artiste	10 000,00 €		
Experte en transition écologique	4 000,00 €		
Invité-e-s	4 000,00 €		
Communication Tanneries	624,00 €		
Coordination Tanneries	702,00 €		
Médiation tanneries	1 260,00 €		
Technique Tanneries	486,00 €		
TOTAL	30 697,00 €	TOTAL	30 697,00 €